

002	UTBM service communication	En direct n°256	janvier 2015
		Actualités	UBFC - Université de Bourgogne Franche-Comté - COMUE - universités

« Université Bourgogne - Franche-Comté » est née

Article publié dans le **numéro 256 de Janvier 2015**

[Voir le sommaire](#)

[Télécharger le numéro](#)



C'est désormais une réalité : après dix ans de réflexion et de concertations, la communauté d'universités et établissements (COMUE) des territoires bourguignon et comtois voit le jour sous le nom d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Son décret de création, publié au Journal officiel en janvier 2015, met un point final administratif à une démarche politique entérinée par l'adoption des statuts du nouvel établissement par ses membres fondateurs : l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, l'UTBM, AgroSup Dijon, l'ENSMM et le groupe ESC Dijon-Bourgogne.

UBFC est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). C'est en son nom que seront délivrés les diplômes de doctorat et d'habilitation à diriger des recherches, et c'est sa responsabilité qu'elle engagera sous une signature scientifique propre, commune à ses doctorants et à tous les chercheurs des six établissements membres.

Une entité à taille humaine

Les établissements fondateurs, dont chacun garde la personnalité morale et l'autonomie fonctionnelle, rassemblent environ 55 000 étudiants : UBFC est une entité à taille humaine dont l'objectif est de « préparer une offre de recherche et construire une carte de formation qui soient à la fois cohérentes sur l'ensemble du territoire, et solidaires l'une de l'autre », rappelle Charles Fortier, vice-président de l'université de Franche-Comté chargé de la COMUE UBFC, pour qui « la consolidation de ce paysage institutionnel ne pourra se faire qu'autour de projets, dans l'association des communautés concernées et dans la discussion avec les partenaires socio-économiques ».

La concertation a d'ailleurs prévalu dans les choix opérés par les conseils d'administration des établissements membres, comme une exigence au regard des enjeux et comme un impératif compte tenu de la complexité du projet, la diversité des établissements ajoutant à la difficulté de l'exercice. La volonté d'une collaboration active s'exprime dans la composition même des instances de pilotage d'UBFC.

Une représentation exemplaire

Le Conseil académique comptera soixante représentants des communautés concernées, élus au suffrage direct — mode de scrutin qui n'était pas dicté par la loi — à partir de listes communes aux établissements.

La composition du Conseil d'administration témoigne aussi du souhait de couvrir le fonctionnement d'UBFC de la légitimité démocratique, avec davantage de membres élus que la loi ne l'imposait, et une représentation rigoureusement identique des professeurs d'université, des maîtres de conférences, des personnels administratifs et des étudiants ; elle ne témoigne pas moins de l'ouverture qui préside à la constitution d'UBFC, en intégrant quatorze personnalités extérieures qui représentent les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne - Franche-Comté.

UBFC formule dès à présent, concrètement, son dessein de promouvoir l'attractivité de ses établissements en se portant candidate au second appel à projets français du Programme d'investissements d'avenir, sur le volet I-SITE (Initiatives - Science - Innovation - Territoires - Économie). « L'obtention de ce label apporterait, outre d'importants financements sur le long terme, une reconnaissance bien au-delà de nos frontières », assure Charles Fortier.

Contact : Charles Fortier
Université de Franche-Comté
Tél. (0033/0) 3 81 66 50 04